

## ■ Fiscalité

# Propriétaires, réduisez vos impôts avec la CGI!

Comme chaque année, le temps de compléter votre déclaration fiscale est arrivé. En tant que propriétaire, l'exercice peut s'avérer compliqué et fastidieux. Vous trouverez l'aide recherchée auprès de la Chambre genevoise immobilière (CGI), qui propose un formulaire très pratique permettant de prendre en compte toutes les déductions admises par l'Administration fiscale cantonale. En outre, la CGI organise une séance d'information pour expliquer la bonne utilisation de ce formulaire. Voilà qui devrait représenter jusqu'à plusieurs milliers de francs d'économie, selon les cas.

Le document intitulé «Déclaration fiscale 2015 – Déductions fiscales pour un immeuble privé genevois» est édité par la CGI et répertorie de manière synthétique toutes les déductions prises en compte par le fisc genevois. Une fois dûment rempli, ce document peut être utilisé comme annexe à la déclaration fiscale 2015.

Au moyen de ce formulaire, le propriétaire aura directement la possibilité de déterminer quels frais sont déductibles et comment les calculer afin de maximiser les déductions admises. La simplicité et l'exhaustivité de ce document en font un outil

indispensable, à la fois pour faciliter la tâche du contribuable et pour lui offrir la possibilité de diminuer sa charge fiscale.

### Vous êtes propriétaire et n'avez pas reçu ce formulaire ?

Tout propriétaire de villa ou d'appartement inscrit auprès de la Chambre genevoise immobilière (CGI) recevra cette liste des déductions fiscales en même temps que sa cotisation 2016. Si vous n'êtes pas encore membre de la Chambre genevoise immobilière (CGI), profitez de l'action spé-

ciale «nouveaux adhérents»: pour toute nouvelle adhésion avant le 31 mars 2016, la séance d'information «Déductibilité des frais d'entretien» et la liste des déductions fiscales sont offertes. Il suffit de contacter le secrétariat de la CGI (tél. 022 715 02 00, [www.cgionline.ch](http://www.cgionline.ch)).

### Séance d'information «Déductibilité des frais d'entretien»

Deux séances d'information ont été spécialement mises en place afin d'expliquer le formulaire de la liste des déductions fiscales et divers

sujets ayant trait à la fiscalité immobilière. Deux dates pour une même séance d'information permettant au plus grand nombre de bénéficier de conseils avisés: le 22 février et le 21 mars 2016, à 18 h 00 au Centre de formation professionnelle de l'immobilier, 4, rue de la Rôtisserie (1er étage). Cette séance est gratuite pour les membres de la CGI et ouverte au public moyennant une finance d'inscription de CHF 70.- (hors taxes). ■

**Inscription préalable requise et nombre de places limité. Renseignements complémentaires et inscriptions: [www.cgionline.ch](http://www.cgionline.ch)**



## Bulletin d'inscription

A retourner dûment rempli à: CGI, CP 3344, 1211 Genève 3 - Fax: 022 715 02 22

Je désire adhérer à la Chambre Genevoise immobilière (CGI)

Nom	Prénom	Raison sociale
Rue / N°	NPA / Localité	
Tél.:	E-mail	Date
		Signature

En qualité de propriétaire de:

- Villa (Section des propriétaires de villa SPV) : CHF 90.- par année
- Appartement (Groupement des propriétaires d'appartement GPA) CHF 90.- par année
- PPE (inscription collective de l'ensemble des copropriétaires, donnant droit à un tarif préférentiel de CHF 40.- par copropriétaire au lieu de 90.-).

Je m'acquitterai de la facture pour la cotisation 2016 à la CGI, et recevrai gratuitement le formulaire «Déclaration fiscales 2015 – Déductions fiscales pour un immeuble privé genevois».

Je profite de cette demande d'adhésion à la CGI pour m'inscrire gratuitement à la séance d'information «Déductibilité des frais d'entretien» qui aura lieu le (cocher ce qui convient):

- 22 février 2016, 18h
- 21 mars 2016, 18h

Les séances ont lieu au Centre de formation professionnelle de l'immobilier, 4, rue de la Rôtisserie, 1<sup>er</sup> étage.